AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C2208
FR0000060402-OP011-A02

14 septembre 2022

- Résultat définitif après réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société.

ALBIOMA

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 13 septembre 2022, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société Kyoto BidCo visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR[1] ») de la société ALBIOMA, elle a reçu en dépôt (i) 2 536 724 actions, et (ii) 223 BSAAR.

   L'initiateur a par ailleurs acquis 300 433 actions ALBIOMA sur le marché entre les 9 août et 9 septembre 2022 inclus, au prix unitaire de 50 €, en application de l'article 231-39 II, 2° du règlement général.

   Au total, l'initiateur détient donc (i) 29 887 142 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 92,19% du capital et des droits de vote de cette société[2], et (ii) 551 428 BSAAR représentant 99,99% des BSAAR existants[1].

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

3. La suspension de la cotation des titres ALBIOMA est maintenue jusqu'à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, dont un avis ultérieur précisera les modalités.

---

[1] Un BSAAR donne à son titulaire le droit de souscrire ou acquérir (au gré de la société ALBIOMA) une action nouvelle ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 20,90 €. Les BSAAR sont cotés sur Euronext Growth Paris. Il existe à ce jour 551 478 BSAAR émis par la société ALBIOMA en circulation.

[2] Sur la base d'un capital composé de 32 420 226 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société ALBIOMA autodétient 144 853 actions, soit 0,45% de son capital).